



MONTER UN DOSSIER DE PRISE EN CHARGE DE FORMATION QUAND ON EST INDÉPENDANT (auto-entrepreneur, profession libérale, eurl...)

Quelle que soit l'activité exercée : commerce, artisanat, prestations de service ou professions libérales... les professionnels qui travaillent comme auto-entrepreneurs ont besoin de développer leurs compétences pour répondre aux évolutions des métiers et aux nouveaux besoins de leurs clients.

Quelle que soit l'activité exercée, des financements existent : commerce, artisanat, prestations de service ou professions libérales...

Si vous n'utilisez pas votre budget formation chaque année, celui-ci est perdu. Il n'est pas cumulable d'année en année.

Voici la démarche à suivre

1 - montant du financement : environ 900 €/an (montant indicatif)

Chaque secteur d'activité (artisanat, commerce...) définit tous les ans des fourchettes de financements pour la formation de leurs adhérents dont les auto-entrepreneurs font partie.

Ces critères de prise en charge peuvent évoluer en cours d'année en fonction des enveloppes encore disponibles. Les montants de remboursement sont consultables sur les sites internet des fonds d'assurance formation. **Pour monter un dossier, il est utile de regarder quels sont les thèmes de formation prioritaires financées par les Fonds d'assurance Formations ainsi que la durée minimale/maximale des formations.** A titre indicatif voici des exemples de montants de financements affichés ces dernières années pour des formations courtes non diplômantes :

- Commerce : 1200 € par an.
- Prestation de service ou professions libérales : 900€ par an et par professionnel



2 - Conditions préalables

Voici les conditions nécessaires pour solliciter une prise en charge du budget formation :

- avoir un SIRET en cours de validité
- avoir réalisé un chiffre d'affaires (quel qu'il soit) lors des 12 derniers mois (ce qui entraîne une déclaration d'activité et une cotisation CFP (contribution à la formation professionnelle))
- l'organisme qui réalise la formation est inscrit au DATADOCK

3 - Comment s'y prendre

Voici les sites liés à votre Fond d'Assurance Formation en fonction de l'activité principale :

- profession libérale : <https://www.fifpl.fr>
- profession libérale médicale : <https://www.fafpm.org/>
- dirigeant non salarié du commerce, de l'industrie et du service : communication-agefice.fr
- artiste, auteur : <https://www.afdas.com/>

REMARQUES :

1- il est indispensable de **constituer votre dossier avant le démarrage de la formation**. Certains organismes refuseront de prendre en charge la formation si celles-ci a démarré avant la notification d'un accord de prise en charge.

2- il est à l'appréciation du Fond d'assurance formation d'accepter ou non la prise en charge totale ou partielle d'une formation. **Plus votre dossier sera bien monté en amont et plus vous aurez de chances que celui-ci soit pris en charge.**



Étape n° 1 : s'inscrire sur le site de l'organisme collecteur du Fond d'assurance formation

Pour connaître l'organisme une recherche avec votre code NAF ou APE suffit. Prenons l'exemple du FIFPL pour les professions libérales.

La première étape va consister à vous inscrire sur le site

fifpl
FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

ACCUEIL ESPACE ADHERENT ESPACE ORGANISME DE FORMATION ESPACE PRIVATIF

seules les formations dispensées par les organismes de formation référencés DATADOCK et dont le programme répo

Le FIF PL au service de la formation des Professionnels Libéraux depuis plus de 20 ans.

Cadre de vie **Juridique** **Santé** **Technique**

Demande de prise en charge
Saisissez rapidement votre demande de prise en charge.
Cliquez ici

Cadre de vie
Vous êtes un Professionnel Libéral dépendant de la section **Cadre de vie** ?
Cadre de vie : Liste des critères

Toute demande préalable de prise en charge doit impérativement être saisie en ligne, au plus tard, dans les 10 jours calendaires suivant le 1er jour de formation. Passé ce délai de 10 jours calendaires, votre demande de prise en charge sera refusée.

Vous êtes déjà adhérent ?
• Enregistrez votre demande préalable de prise en charge,
• Obtenez vos codes d'accès,
• Modifiez vos coordonnées,
• Consultez et complétez vos dossiers de demande de prise en charge.

Organisme de formation
Vous représentez un organisme de formation.
Identifiez-vous sur votre espace "Organisme de Formation" dès maintenant.

A propos du FIF PL
Le **FIF PL** est un fonds d'assurance formation agréé par Arrêté Ministériel du 17 mars 1993, publié au Journal Officiel, le 25 mars 1993. Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL.



Étape n° 2 : démarrer la demande de prise en charge de formation

Une fois que vous vous êtes enregistré sur le site, vous recevrez par mail vos identifiants de connexions.

The screenshot shows the login interface for the 'fifpl Extranet'. At the top, the 'fifpl' logo is on the left, and 'Extranet' and 'FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX' are on the right. The main content area is titled 'ESPACE ADHERENT' and contains two input fields: 'Saisissez votre code d'accès' and 'Saisissez votre mot de passe'. Below these fields are four buttons: 'Connexion', 'Identifiants oubliés', 'Création de compte', and 'Retour'. A footer section contains the text 'Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux' and a link 'Aide à l'utilisation du site'. In the bottom right corner, there is a copyright notice: '© NetOpcal © 2019 Val Software'.



En retournant sur le site muni de vos codes d'accès, vous pourrez démarrer votre demande de prise en charge en cliquant sur le lien de droite.

fifpl Extranet FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Adhérent 1760092
Nom CHAPUIS
Nom de jeune fille
Prénom Frederic
Adresse 5 RUE OLIVIER DE SERRES CHEZ M. CHAPUIS C
CP - Ville 42000 SAINT-ETIENNE

Siret 82390629200029
Tél 0033680735922
E-mail frederic@ateliers-ethiques.com
Code NAF professionnel 8559AE Formation des Adultes

[Pour toute information sur les critères de prise en charge de votre profession cliquez ici](#)

Bienvenue dans votre espace privatif, vous avez la possibilité de :

Consulter | **Saisir Déposer**

- [Consultez votre budget de l'année en cours](#)
- [Consultez vos dossiers de demande de prise en charge](#)
Visualisez l'historique de vos actions de formation gérées par le FIF PL.
- [Consultez vos règlements](#)
- [Consulter les courriers FIF PL](#)
- [Saisissez votre demande préalable de prise en charge](#)
Saisie en ligne, dépose des pièces nécessaires à la prise en charge pour vos demandes totalement dématérialisées.
Attention ! Veuillez vous munir des documents de votre formation au format PDF (programme détaillé par journée de formation, Devis ou Convention de formation, Attestation de Versement URSSAF, RIB ...)
- [Déposer les pièces manquantes à votre demande de prise en charge](#)
Permettant le règlement de celle-ci (justificatifs non déposés lors de l'enregistrement en ligne de votre demande de prise en charge).
- [Modifiez vos coordonnées](#)

Quitter

Pour rappel, le numéro d'activité Datadock de Terrains d'Évolutions : 82690785569



Une fois la première page complétée, il vous faudra compléter les éléments en lien avec la formation :

- **dates**
- **nombre de jour de formation**
- **nombre d'heures**
- **coût HT et TTC hors frais de repas ((les frais de repas ne sont pas pris en charge) :**

Les informations marquées ✓ sont obligatoires.

Attention: seules les formations dispensées par un organisme de formation référencé DataDock seront susceptibles d'être prises en charge par le FIF PL

Adhérent

Assujetti à la TVA Oui Non ?

Auto-Entrepreneur Oui Non

Merci de préciser votre domaine d'activité ✓

Type de formation

Type : ✓ ACTION - Action de formation

Organisme de Formation

[Cliquez ici pour choisir un organisme de formation](#) ✓

Raison Sociale :	TERRAINS D EVOLUTIONS
N° NDA :	82690785569
Siret :	
CP - Ville :	69001 - Lyon

Formation à distance / eLearning : Oui Non ?

Lieu : Dans l'Entreprise Dans l'Organisme Autre

Lieu : France/DOMTOM Autre Pays Européen Hors Union Européenne ?

Action de formation

Intitulé : ✓

Date de début : (jj/mm/aaaa) ✓

Date de fin : (jj/mm/aaaa) ✓ ?

Nombre total d'heures de formation : ✓ ?

Nombre de jours de formation : ✓ ?

Montant de la formation

Coût pédagogique par stagiaire (HT) : ✓

Montant TTC ?

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 06 janvier 1978 (n°78-17) article 34, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données portées dans nos fichiers.

Abandonner Précédent Suivant



Une fois ces éléments complétés, dans un second temps, il vous faudra fournir les documents suivants :

- votre RIB
- une Attestation de Versement URSSAF (Fonds de Formation des Non-Salariés) à votre nom (à télécharger à partir de votre compte URSSAF) ou Attestation d'exonération
- un programme détaillé par journée de formation
- une convention de formation

Noter qu'après la formation, il vous sera demandé une attestation de présence ainsi qu'une attestation de règlement (fourni par Terrains d'évolutions)

Etablissement	Action de formation	Pièces jointes	Validation	Résumé
1760092 CHAPUIS Frederic RUE OLIVIER DE SERRES - CHEZ M. CHAPUIS C 2000 SAINT-ETIENNE		N° Siret 82390629200029 Tél 0033680735922 E-mail frederic@ateliers-ethiques.com Code NAF personnel 8559AE Formation des Adultes		
<i>Pour toute information sur les critères de prise en charge de votre profession cliquez ici</i>				
<input type="button" value="Abandonner"/> <input type="button" value="Précédent"/> <input type="button" value="Suivant"/>				
PIECES A JOINDRE Uniquement au format PDF, les pièces marquées ✓ sont obligatoires. Toute demande de prise en charge adressée au FIF PL sans le programme de la formation concernée (justificatif demandé) ne sera pas recevable par les services du FIF PL ; la commission professionnelle ne pouvant statuer sur une demande de prise en charge sans programme de formation.				
Document attendu	Fichier déposé			
01 - RIB (IBAN) ✓				
02 - Attestation de Versement URSSAF (Fonds de Formation des Non-Salariés) à votre nom (à télécharger à partir de votre compte URSSAF) ou Attestation d'exonération ✓				
04 - Programme détaillé par journée de formation ✓				
05 - Devis ou convention de formation ✓				
06 - Attestation de présence et de règlement				
07 - Pièce complémentaire N°1				
08 - Pièce complémentaire N°2				
09 - Pièce complémentaire N°3				
10 - Pièce complémentaire N°4				
11 - Pièce complémentaire N°5				
Cliquez ici pour télécharger un outil de conversion en PDF.				
<input type="button" value="Abandonner"/> <input type="button" value="Précédent"/> <input type="button" value="Suivant"/>				



Étape n°3 : valider sa demande de prise en charge

Une fois le dossier enregistré, il ne vous reste plus qu'à attendre l'accord du FIFPL.
L'avancée du dossier est consultable sur le site :

fifpl Extranet FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Adhérent 1760092	N° Siret 82390629200029
Nom CHAPUIS	Tél 0033680735922
Nom de jeune fille	E-mail frederic@ateliers-ethiques.com
Prénom Frederic	Code NAF personnel 8559AE Formation des Adultes
Adresse 5 RUE OLIVIER DE SERRES CHEZ M. CHAPUIS C	
CP - Ville 42000 SAINT ETIENNE	

[Pour toute information sur les critères de prise en charge de votre profession cliquez ici](#)

Bienvenue dans votre espace privatif, vous avez la possibilité de :

Consulter **Saisir Déposer**

- [Consultez votre budget de l'année en cours](#)
- [Consultez vos dossiers de demande de prise en charge](#)
Visualisez l'historique de vos actions de formation gérées par le FIF PL.
- [Consultez vos règlements](#)
- [Consulter les courriers FIF PL](#)
- [Saisissez votre demande préalable de prise en charge](#)
Saisie en ligne, dépose des pièces nécessaires à la prise en charge pour vos demandes totalement dématérialisées.
Attention ! Veuillez vous munir des documents de votre formation au format PDF (programme détaillé par journée de formation, Devis ou Convention de formation, Attestation de Versement URSSAF, RIB ...)
- [Déposer les pièces manquantes à votre demande de prise en charge](#)
Permettant le règlement de celle-ci (justificatifs non déposés lors de l'enregistrement en ligne de votre demande de prise en charge).
- [Modifiez vos coordonnées](#)

Quitter

EN SAVOIR PLUS : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31148>

DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES : valerie.deloger@terrainsdevolutions.fr